



Location meublé résidence secondaire du locataire

Par **jmlgsvc**, le **27/05/2019** à **22:23**

Bonjour

Je viens de mettre à la location un studio meublé dans ma résidence principale. Il était plutôt destiné à un étudiant mais un couple Allemand aimerait en y loger de septembre à juin. Monsieur resterait plutôt en Allemagne et madame chez moi en France.

Quel bail je peux leur proposer ?

Comment je déclare ces revenus sur ma déclaration ?

Doivent-ils payer une taxe d'habitation ?

Merci

V.P.

Par **Visiteur**, le **27/05/2019** à **23:34**

Bonjour

L'occupant au 1er janvier doit payer la TH
,résidence principale où pas !